

TRAIL DES PAYS DE MONTS Dimanche 5 mars 2023

REGLEMENT

Le Comité d'organisation peut être amené à apporter des modifications au règlement sans notification aux concurrents déjà inscrits. En conséquence il est demandé aux usagers de prendre connaissance des dernières évolutions du règlement.

Art 1 : Parcours

Les épreuves s'élanceront de l'Hippodrome de l'Atlantique, chemin du petit Sochard à Saint Jean de Monts.

Départs : Le dimanche 5 mars 2023 .

- Course 53 kms à 5h00
- Course 25 kms à 9h00
- Trail 14 kms à 9h30
- Trail 8 kms à 10h00

Trail enfants à partir de 11h

- Sur un parcours de 900 m + un lancer de vortex pour les éveils
- 1 km pour les poussins.
- 2 kms pour les benjamins – minimes.

Le Trail permettra aux concurrents de « visiter » des lieux remarquables de la forêt du Pays de Monts comme la dune de la Davière, le golf de Saint Jean de Monts, le belvédère de La Buzelière, l'Hippodrome de l'Atlantique, le Pey de la Blet ... en empruntant des chemins escarpés en sous-bois, des sentiers sur la dune grise et aussi une portion de piste cavalière. Il n'y aura pas de difficulté d'orientation et l'itinéraire sera parfaitement balisé.

Les Trailers s'engagent à suivre le fléchage mis en place tout au long du parcours.

ATTENTION : selon les courses les distances réelles peuvent varier de + ou - 500m par rapport aux distances annoncées

Art 2 : Concurrents

Retrait des dossards :

- Samedi 4 mars 2023 de 15 à 17 h à l'hippodrome
- Dimanche 5 mars 2023 à partir de 7h30 à l'Hippodrome

Le Trail 8 Kms est ouvert à partir de la catégorie cadets (2007 et avant) sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).

15 rue Charles Milcendeau, 85 160 Saint Jean de Monts / Tel : 06 45 25 71 08

Mai : contact@vendee-triathlon-athle.com / Site internet : <http://www.triathlon-vendee.com>

Association Omnisports n°SIRET 448 946 640 00027 Ecole Triathlon** 2020



Le trail 14 kms est ouvert à partir de la catégorie junior (2005 et avant) sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).

Les Trail 24 Kms est ouvert à partir de la catégorie espoir (2003 et avant) sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).

Les Trail 53 Kms est ouvert à partir de la catégorie senior (2000 et avant) sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).

Le Trail Kid's est réservé aux jeunes à partir de la catégorie Eveil-Athlé (2015-2014) – poussins (2012-2013) – benjamins (2011-2010) – minimes (2008-2009)

Matériel Obligatoire pour les Coureurs (53 kms)

- Gobelet personnel pour boire les liquides aux ravitaillements
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Réserve alimentaire
- Lampes frontale et/ou ventrale en bon état de marche et chargée
- Couverture de survie
- Sifflet
- Vêtements chauds (selon le temps, à déterminer la veille de la course)
- Veste imperméable et respirante (selon le temps, à déterminer la veille de la course)

Matériel conseillé (Liste non exhaustive)

- Téléphone mobile
- Gants, bonnet, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo.
- Vaseline ou crème anti-échauffement.
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping

L'Organisateur pourra interdire le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement.

15 rue Charles Milcendeau, 85 160 Saint Jean de Monts / Tel : 06 45 25 71 08
Mail : contact@vendee-triathlon-athle.com / Site internet : <http://www.triathlon-vendee.com>
Association Omnisports n°SIRET 448 946 640 00027 Ecole Triathlon** 2020



15 rue Charles Milcendeau
85140 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

- Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

25ms : 9 heures

25 kms : 5 heures

- **Barrières horaires**

Pour les courses suivantes des barrières horaires ont été fixées à :

Sur le 53 kms

BH 9 h 00 au kms 24

BH 10 h 30 au kms 31

Sur le 25 kms

BH 10 h 30 au kms 10

Passé ces délais, le participant a OBLIGATION de remettre son dossard au signaleur de la Barrière Horaire et sera classé hors-délai.

Art 3 : Environnement - La nature nous accepte : Respectez la !

Une partie des parcours est tracée en zone Natura 2000. L'environnement est sensible et convient d'être préservé. Toute personne surprise à jeter quoi que ce soit en dehors des poubelles et des zones « propreté » sera disqualifiée.

Si vous souhaitez continuer à courir dans la forêt DES PAYS DE MONTS, les organisateurs vous remercient de respecter cette règle fondamentale.

Art 4 : Ravitaillement

Conformément à l'esprit Trail, la course se déroule en auto-suffisance (prévoyez une gourde, barres énergétiques, gels....).

Ravitaillement en eau et solide sur le Trail 53 km uniquement au **24^{ème} Km** en libre-service.

Pas de gobelet jetable sur l'épreuve

Prévoir votre gobelet pour ravitaillement intermédiaire et tout ravitaillement final

Pas de ravitaillement sur les autres distances.

Art 5 : Récompenses

15 rue Charles Milcendeau, 85 160 Saint Jean de Monts / Tel : 06 45 25 71 08
Mail : contact@vendee-triathlon-athle.com / Site internet : <http://www.triathlon-vendee.com>
Association Omnisports n°SIRET 448 946 640 00027 Ecole Triathlon** 2020

Un lot à tous les participants aux différents trails lors du retrait du dossard.
Pour les Trails course, 8 km, 14 kms, 25 kms & 53 kms, récompenses aux 3 premiers du classement scratch Hommes et Femmes (toutes catégories confondues) sur chaque course.

Courses Kid's : récompenses aux trois premiers de chaque catégorie (Poussins, Benjamins, Minimes)

Art 6 : Assurance

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile « organisateur » auprès de la FFA. Il incombe néanmoins aux coureurs de veiller à sa propre couverture individuelle.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychologique d'un participant.

Art 7 : Sécurité

Chaque portion de voie ouverte à la circulation ne sera pas protégée par un commissaire. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lors des rares traversées de chaussées entre chaque portion de forêt. Une équipe médicale se tiendra au PC course (à l'arrivée). L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accident causé par le non-respect des consignes et du briefing.

Art 8 :

Quelques soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation d'un athlète préalablement inscrit.

Art 9 :

**TOUT LE CLUB DU SJMVTA ET TOUTE L'EQUIPE ORGANISATRICE VOUS
SOUHAITENT UNE BONNE COURSE –
ET SURTOUT AMUSEZ VOUS !!!!!**